

modifier la loi afin d'expédier ces publications de Toronto par la poste, elle n'aurait pas demandé cette mesure. Je suis sûr que le secrétaire d'État a dû être celui qui a reçu les instances à ce propos; il doit savoir que ce que la société veut, c'est de pouvoir publier des réclames sur les spiritueux et les expédier par la poste de Toronto en dépit de la loi qui prescrit...

M. Lennard: Aux autres provinces.

M. Knowles: Elle aimerait également le faire en Ontario, mais la loi ontarienne ne le lui permet pas. Dans cette Chambre des communes, où les députés qui siègent de l'autre côté revendiquent si souvent les droits des provinces, on nous présente une loi qui permet à des gens d'éluder la loi de l'Ontario.

Tel est le point essentiel de la mesure à l'étude, Monsieur l'Orateur. Avant que vous constatiez que mon temps de parole est épuisé, puis-je aborder un autre point? Une telle modification, soutient-on, ne nuira pas aux recettes postales. Tel sera pourtant le cas, à mon avis, et cela à l'égard de la revue *Maclean's* elle-même. A l'heure actuelle, tous les numéros de ce magazine sont expédiés à Montréal par camion d'où on les poste. Advenant l'adoption de la mesure, les livraisons destinées à l'Ontario continueront de parvenir à Montréal en camion d'où on les postera. Il n'y aura pas de changement, en ce qui concerne les numéros acheminés vers des endroits de l'Ontario.

Dans le cas des livraisons allant aux abonnés de l'Ouest, à l'heure actuelle elles parviennent à Montréal par camion d'où on les poste vers l'Ouest. Advenant l'adoption du projet de loi, on les postera de Toronto vers cette région du pays. En ce qui concerne le bureau de poste, une telle modification n'importe à peu près pas. Les numéros destinés à l'Ouest seront acheminés de Toronto vers Sudbury ou Capreol puis vers l'Ouest au lieu d'être transportés de Montréal à Sudbury ou Capreol puis vers l'Ouest. La seule différence a trait à la longueur du parcours entre Toronto et Sudbury ou Capreol d'une part, entre Montréal et Sudbury ou Capreol de l'autre. Il y a une légère différence, qui ne tire pas à conséquence.

Mais je demande aux honorables députés de remarquer ce qui va se produire dans le cas des exemplaires à destination de la province de Québec ou des provinces Maritimes, y compris Terre-Neuve. A l'heure actuelle, tous les exemplaires à destination de ces cinq provinces sont expédiés par camion, aux frais de *Maclean's*, à Montréal et de là par la poste, aux points de destination dans les cinq provinces. Lorsque le projet de loi aura été adopté, les exemplaires à destination de ces

cinq provinces,—Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve,—seront mis à la poste à Toronto et le ministère des Postes devra acquitter les frais d'expédition de ces revues par chemin de fer de Toronto à Montréal, frais qu'il n'est pas tenu d'acquitter présentement, puisque c'est *Maclean's* qui les acquitte.

Je ferai observer que lorsqu'on examine cet aspect de la question, il devient évident que ce changement va, en fait, coûter au ministère des Postes quelque chose comparativement à ce qu'il dépense présentement pour le transport de ce magazine. Je l'ai dit nombre de fois, la question intéresse d'autres publications. La présente mesure n'a pas pour objet de rendre service à *MacLean's*. C'est une mesure d'intérêt général mais il semble que ce soit cette compagnie qu'elle intéresse davantage. C'est la *MacLean-Hunter Publishing Company* qui a fait les plus vives observations, et c'est pour cela que j'ai cité le cas de ce magazine au cours du plaidoyer que j'ai présenté cet après-midi. Au fond, voici un bill dont l'objet est de permettre aux maisons de l'Ontario, de contourner la loi provinciale et de bénéficier malgré cela des taux d'affranchissement postal avantageux pour les journaux et revues, prévus par la loi fédérale. Je crois que la Chambre des communes doit rejeter cette mesure.

(La motion de l'honorable M. Côté, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Abbott	Côté
Aitken (M ^{11e})	Croll
Anderson	Dechêne
Applewhaite	Decore
Ashbourne	Denis
Batten	Diefenbaker
Bell	Drew
Benidickson	Dumas
Bennett (Grey-Nord)	Enfield
Blackmore	Eyre
Blair	Fairclough (M ^{me})
Blanchette	Fairey
Bonnier	Fleming
Boucher (Restigouche-Madawaska)	Follwell
Bourget	Forge
Bourque	Fraser (Peterborough)
Brisson	Fraser (Saint-Jean-Est)
Brooks	Fulton
Brown (Brantford)	Gardiner
Brown (Essex-Ouest)	Garland
Buchanan	Garson
Byrne	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Cameron (High-Park)	Gauthier (Nickel-Belt)
Cannon	Gauthier (Portneuf)
Cardin	Gingras
Caron	Girard
Carter	Goode
Cauchon	Gour (Russell)
Cavers	Gourd (Chapleau)
Chevrier	Green
Churchill	Habel
Clark	Hahn
Claxton	Hanna